



CODE DE TRANSPARENCE

Gestion Sous Mandat : 29 Haussmann Signature ISR

PREAMBULE

Notre démarche :

Chez SG 29 Haussmann, nous sommes convaincus qu'une politique de responsabilité sociale d'entreprise solide est synonyme de performance financière durable à long terme.

Dans notre approche de la gestion de patrimoine, il est de notre responsabilité fiduciaire, en tant que société de gestion d'actifs, de prendre en compte les risques et facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de nos processus d'investissement. En accord avec notre philosophie de transmission du patrimoine aux générations futures, nos investissements sont résolument tournés vers plus de durabilité et de responsabilité sociale afin d'accompagner nos clients institutionnels et privés et de contribuer de façon positive aux changements vers une économie plus durable.

L'investissement socialement responsable (ISR) combine des critères financiers traditionnels et des aspects non financiers connus sous le nom de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'objectif est de financer des entreprises et des organismes du secteur public contribuant au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité. En influençant les comportements de gouvernance et les pratiques de gestion, l'ISR favorise la transition vers une économie plus durable.

La philosophie de notre engagement ISR repose sur une approche ESG prenant en compte des critères extra-financiers, le calcul de l'empreinte carbone de nos portefeuilles et une politique de droits de vote et d'engagement.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous. Elle est également accessible pour l'ensemble de nos solutions d'investissement ISR ouvertes au public sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

Membre de l'Association Française de la Gestion financière, nous nous engageons, en adhérant à ce code sur nos solutions d'investissement ISR ouvertes au public, à vous apporter la plus grande transparence compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Périmètre des gestions sous mandats concernés par CE code de transparence.....	4
2.	Données générales sur la société de gestion	4
3.	Données générales sur la gestion sous mandat présenté dans ce code de transparence.....	10
4.	Processus de gestion	12
5.	Contrôles ESG.....	14
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	14

1. PERIMETRE DES GESTIONS SOUS MANDATS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Nom de la gestion sous mandat	29 Haussmann Signature ISR
Encours du la gestion sous mandat au 31/12/20	XXX millions d'euros
Stratégie dominante et complémentaire	<ul style="list-style-type: none">• Selection de fonds au sein d'un univers de fonds Labellisés ISR• 90% minimum des actifs du fonds seront investis en fonds ayant obtenu le Label ISR (français)
Classe d'actifs principale	Mandat multi-classes d'actifs
Exclusions appliquées par la GSM	Chaque fonds sous-jacent possède ses propres exclusions
Labels	Label ISR en cours d'obtention
Lien vers les documents relatifs à la GSM	<ul style="list-style-type: none">• Conditions générales & particulières• Reporting• ...

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge de la gestion sous mandat auquel s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds est :

SG29 HAUSSMANN (SG29)

29 boulevard Haussmann

Paris 75009

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/>

Agréée par l'AMF en 2006 et filiale du groupe Société Générale, **SG 29 Haussmann** est la **société de gestion de portefeuilles dédiée à la clientèle privée** de SGPB France, regroupant à la fois des clients individuels, des associations et fondations.

SG29 Haussmann développe depuis toujours une gestion humaine et de proximité pour ses clients, au service de leur patrimoine.

En tant que société de gestion engagée, nous prenons en compte les enjeux de développement durable dans nos choix d'investissements.

Son équipe de gestion à taille humaine est composée d'une vingtaine de gérants expérimentés. Elle s'appuie sur le réseau mondial de Société Générale Private Banking, composé de 300 professionnels de l'investissement implantés dans le monde.

SG29 Haussmann est par ailleurs signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI), ce qui nous permet d'ancrer notre démarche ISR dans un cadre international reconnu.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

La philosophie de notre démarche d'investisseur socialement responsable repose sur la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers au-delà de l'analyse financière traditionnelle permet de contribuer à une économie plus durable.

La gouvernance ISR développée par SG29 Haussmann vise ainsi à conjuguer performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable. Pour l'ensemble des classes d'actifs considérées (actions, obligations d'entreprise, produits structurés et OPCVM), elle intègre exclusions sectorielles et critères ESG.

La gouvernance ISR s'applique également à la gestion de mandats ou de FCP dédiés à nos clients privés.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

SG29 possède une démarche liée aux considérations d'Investissement Socialement Responsable (ISR). La philosophie de cet engagement de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) repose sur une démarche ESG, la prise en compte de critères extra-financiers, le calcul de l'empreinte carbone de nos portefeuilles et une politique de droit de vote et d'engagement.

Cette démarche présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation pour intégrer les questions ESG dans ses différentes solutions d'investissement et ces principaux objectifs sont :

- Prendre en compte les risques et les opportunités résultant de l'analyse extra-financière des entreprises ;
- Investir pour avoir un impact positif sur l'intégration sociale, environnementale et de la gouvernance des entreprises ;
- Influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

Notre démarche d'Investisseurs Socialement Responsables est disponible en accès public sur le site Internet de SG29.

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/nousconnaitre/#c103387>

SG29 applique ces principes afin d'adresser les enjeux du développement durable via :

- Les solutions d'Investissement ISR que nous avons développées,
- Le vote et l'engagement,
- Des capacités d'évaluation des risques ESG et Climat ainsi que de reporting. Conformément à l'article 173 (D 533-16) de la loi française sur la transition énergétique pour la croissance verte et la réglementation « disclosure » : SFDR (règlement 2019/2088 du parlement européen et du conseil).
- La diffusion de sa démarche RSE, sa politique de vote, les rapports de vote et le rapport sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG),

En qualité de société de gestion, SG29 Haussmann est amené à exercer au travers des OPC gérés, l'ensemble des droits patrimoniaux attachés aux titres dont elle assure la gestion, le droit de vote constituant l'un de ces droits. L'assemblée générale d'un émetteur est un moment fort de la vie actionnariale et il est important pour les clients des OPC que SG29 Haussmann participe aux décisions qui sont prises et qui peuvent influencer la valorisation à long terme de leurs actifs.

Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des clients et dans le but d'accroître la valeur à long terme de leurs investissements.

SG29 Haussmann a élaboré un ensemble de règles afin de déterminer concrètement l'organisation et l'exercice des votes et a défini une politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales. Cette politique est revue annuellement afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

La politique de vote tient compte des articles 319-21 à 319-23 pour les FIA et 321-132 à 321-134 pour les OPCVM du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant les politiques de vote des sociétés de gestion, ainsi que des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'Association française de la gestion financière (AFG).

La politique de vote de SG29 est validée par un Comité de gouvernance interne et s'inscrit dans notre démarche ISR.

La politique de vote est disponible sur le site de SG29 Haussmann :

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/reglementation/>

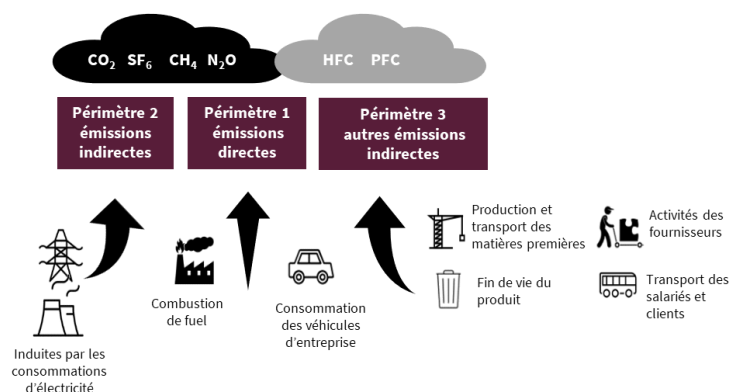
2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

En tant que société de gestion dédiée à l'investissement durable, les risques et opportunités ESG sont pris en compte sur l'ensemble de nos investissements.

Cette approche s'appuie sur une méthodologie d'analyse ESG cherchant à évaluer pour nos investissements les risques/opportunités ESG associés aux émetteurs, et un suivi des potentielles controverses. Les émetteurs mal évalués sont systématiquement exclus de nos univers d'investissement. Nous cherchons par ailleurs sur toutes nos classes d'actifs à orienter autant que possible nos choix d'investissement vers les émetteurs les mieux évalués ou démontrant une progression régulière sur les aspects ESG.

En application de l'article 173 de la loi de transition énergétique, SG 29 Haussmann s'engage à communiquer un reporting de l'empreinte carbone des FCP entrant dans le champ d'application de la loi. Pour chaque mandat et FCP auxquels s'appliquent la gouvernance ISR, SG29 Haussmann procède ex-post au calcul et au suivi de l'intensité carbone moyenne pondérée, en utilisant une base de données ESG émetteurs de fournisseurs externes de données extra financières, actuellement MSCI ESG Research et Ethifinance.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont classées selon le Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre en trois catégories :



Pour chaque entreprise présente en portefeuille, les émissions de GES (périmètres 1 et 2) sont comparées au chiffre d'affaires et ajustées en fonction du poids du titre dans le portefeuille.

Cette approche nous permet d'évaluer l'exposition du portefeuille aux sociétés fortement émettrices de carbone. Elle est applicable à toutes les catégories d'actifs, y compris les obligations.

SG29 a en outre établi un certain nombre de partenariats afin d'avoir accès à de la recherche extra financière :

- Services **d'ISS-Ethix** afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense.
- Services d'un **proxy voting advisor (Proxinvest)** au regard de la recherche sur la gouvernance des compagnies (dans le cadre de la politique de vote de SG29).
- Recherches de **MSCI** et **EthiFinance** comme base de données ESG.
- SG29 utilise la base de **données Carbone** fournis par **MSCI** et **EthiFinance**.
- L'équipe de gestion dispose également de multiples sources d'information ESG externes. Les gérants ont accès à la **recherche extra-financière des brokers** (Oddo, J.P. Morgan ...), et en particulier celle de **Société Générale Cross Asset Research**.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse ainsi que sur des procédures de diligence.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

SG29 Haussmann dispose d'une équipe dédiée à la gestion de portefeuilles intégrant les critères ESG. Elle regroupe six gérants aux profils complémentaires en termes d'expertise financière, tous membres du comité ISR SG29 Haussmann. Ce comité qui se réunit mensuellement et en cas d'évolution particulière des conditions de marché, s'assure du suivi des actifs investis dans les portefeuilles modèles et prend les décisions d'arbitrage adéquates. En outre, l'ensemble des sources d'information ESG (présentées en question 2.4) à disposition des gérants contribue à l'élaboration de leurs décisions d'investissement discutées au sein du comité ISR mensuel.

En outre, SG29H a mis en place un comité de vote qui est composé de membres de la Direction de SG29 Haussmann ainsi que du Responsable de la Conformité.

Le comité :

- détermine, chaque année, les cas dans lesquels seront exercés les droits de vote après analyse des conditions d'exercice : qualité de l'information, immobilisation éventuelle des titres, coûts...,
- complète et met à jour, en fonction des évolutions réglementaires et des principes de gouvernement d'entreprise, les principes généraux de vote traduits dans la politique de vote,
- émet un avis sur les résolutions présentées aux assemblées générales des émetteurs pour lesquels la société de gestion a décidé d'exercer les droits de vote. En effet, après avoir examiné les commentaires ou alertes proposés par le prestataire, recueilli, l'avis de l'équipe de gestion, le comité émet des recommandations de vote,
- diffuse ces recommandations,
- veille à l'exercice du droit de vote.

Le gérant d'un OPC peut toutefois déroger à ces recommandations pour autant qu'il justifie de sa position auprès du comité.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

L'équipe de SG29H ne dispose pas d'analyste ISR à proprement parlé, mais a néanmoins mis en place une collaboration spécifique sur les sujets ESG/ISR avec LYXOR Asset Management. L'équipe ISR de LYXOR Asset Management compte 5 membres (professionnels de l'ISR) dont 4 analystes ISR.

Des programmes de formation sur les enjeux de développements durables ont été conçus à destination de l'ensemble des équipes de gestion et banquiers privés afin d'orienter et conseiller au mieux nos clients dans leur quête de sens. Par ailleurs, trois modules de formation obligatoires seront proposés à l'ensemble des collaborateurs de la Banque Privée en 2020.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?

SG29 Haussmann a la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers au-delà de l'analyse financière traditionnelle s'inscrit dans un cercle vertueux où la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable peut également être source de performance.

A ce titre, la société de gestion a renforcé et multiplié ses actions de formation à l'analyse ESG ainsi que sa participation à des initiatives concernant l'ISR par différentes actions :

- Présentation interne de la méthodologie de notation extra-financière MSCI et Ethifinance
- Présentations thématiques internes (développement de l'écosystème ESG, nouveaux benchmarks ESG, plastique, gaspillage alimentaire, cyber sécurité, stranded assets...)
- Participation à des séminaires émetteurs sur les aspects ESG
- Séminaires Bloomberg consacrés aux données ESG
- Séminaires UN PRI sur différentes thématiques
- Participation de SG 29 Haussmann à une étude sur les pratiques ESG réalisée par INDEFI (cabinet de conseil en stratégie dédiée aux sociétés de gestion)
- Conférences et Webinars sur le thème de l'Investissement Socialement Responsable à destination de la clientèle privée et des intermédiaires financiers
- Intervention institut Curie devant des clients OSBL (Organismes Sans But Lucratif)
- Participation à un groupe de travail sur l'impact à l'initiative de l'AFG

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Les encours totaux des actifs ISR de SG 29 Haussmann au 31 décembre 2020 s'élèvent à 2,7 milliards d'euros.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

Au 31 décembre 2020, les encours totaux sous gestion représentent 7,9 milliards d'euros.

Les encours des actifs ISR représentent 33% des encours totaux sous gestion de SG 29 Haussmann.

2.10. Quels sont les gestions sous mandats ISR gérés par SG 29 Haussmann ?

<u>Nom :</u>	29 Haussmann Signature ISR
<u>Date de création :</u>	XX/XX/XXXX
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Mandat multigestion de fonds ayant le label ISR
<u>Labels ISR :</u>	En cours d'obtention
<u>Lien vers la documentation :</u>	XXX

3. DONNEES GENERALES SUR LA GESTION SOUS MANDAT PRESENTE DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG par cette gestion sous mandat ?

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

La philosophie de notre démarche d'investisseur socialement responsable repose sur la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers au-delà de l'analyse financière traditionnelle permet de contribuer à une économie plus durable. L'analyse extra-financière contribue ainsi à la création de valeur, élargit le processus de sélection et contribue à la robustesse du processus de gestion. De plus, l'analyse ESG permet ainsi d'évaluer les entreprises qui réussissent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

SG29 Haussmann dispose d'une équipe dédiée à la gestion de portefeuilles intégrant les critères ESG. Elle regroupe six gérants aux profils complémentaires en termes d'expertise financière, tous membres du comité ISR SG29 Haussmann.

SG29H a en outre établi un certain nombre de partenariats afin d'avoir accès à de la recherche extra financière :

- Services **d'ISS-Ethix** afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense.
- Services d'un **proxy voting advisor (Proxinvest)** au regard de la recherche sur la gouvernance des compagnies (dans le cadre de la politique de vote de SG29).
- Recherches de **MSCI** et **EthiFinance** comme base de données ESG et afin d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.
- SG29 utilise la base de **données Carbone** fournie par **MSCI et EthiFinance**.
- L'équipe de gestion dispose également de multiples sources d'information ESG externes. Les gérants ont accès à la **recherche extra-financière des brokers** (Oddo, J.P. Morgan ...), et en particulier celle de **Société Générale Cross Asset Research**.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par cette gestion sous mandat ?

La gestion sous mandat Signature ISR est opérée selon une philosophie de multigestion. Nous disposons d'une équipe de gestion qui détermine l'allocation d'actifs des portefeuilles en fonction de leur profil de risque rendement et sélectionne l'ensemble des fonds sous jacents. Dans le cadre du mandat Signature, l'équipe d'investissement concentre majoritairement ses investissements dans des fonds disposant du Label ISR afin de respecter un minimum de 90% d'OPC en portefeuille disposant du label ISR de l'Etat Français. L'obtention du Label ISR public est un des principaux critères de sélection des fonds.

L'obtention du Label ISR garantit que les fonds s'appuient sur des méthodologies ISR solides avec une exigence de transparence forte et que les fonds publient des indicateurs d'impact ESG et sur les droits humains.

Les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes).

Avant d'investir dans un fonds cible, SG 29 Haussmann s'assure que le fonds sélectionné applique une démarche ESG qui a fait ses preuves notamment en termes de qualité de la recherche ESG interne (moyens humains, processus d'analyse...) et que la politique d'investissement soit conforme à la démarche de SG 29 Haussmann.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par cette gestion sous mandat ?

Les engagements climatiques de cette gestion sous mandat à base de fonds sont pris en compte directement au niveau des politiques d'investissements des fonds sous-jacents.

Les fonds appliquent une approche globale en termes de sélection ESG. Celle-ci comprend un volet intégrant les enjeux du changement climatique. Les principaux critères couverts dans ces fonds en matière d'environnement sont les suivants : la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes...

Ces enjeux permettent en partie d'évaluer la prise en compte de l'environnement par chacune des entreprises, ce qui aura ensuite un impact sur la sélection des valeurs (impact sur le score ESG global).

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?

29 Haussmann Signature ISR est une gestion sous mandat à base de fonds ; elle investit principalement dans des fonds ESG qui appliquent leur propre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs. Une analyse préalable de la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG de chaque fonds sélectionné est opérée par l'équipe d'investissement afin de s'assurer de leur adéquation avec la politique d'investissement de SG 29 Haussmann.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Chaque fonds a sa propre fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs et des controverses. Cependant SG 29 Haussmann a mis en place un dispositif de suivi des fonds sélectionnés, tant du point de vue quantitatif (performances/risques) que qualitatif (changements au sein des équipes d'investissement ISR, suivi du processus ESG...), formalisé au sein d'un Comité ad hoc.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

29 Haussmann Signature ISR est une gestion sous mandat à base de fonds ; le portefeuille investit principalement dans des fonds ISR qui appliquent leur propre méthodologie d'intégration de la recherche dans la construction des portefeuilles sous-jacents.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ? Les fonds dans lesquels la gestion sous mandat 29 Haussmann Signature ISR est investie intègrent leurs propres critères relatifs au changement climatique lors de la construction du portefeuille.

29 Haussmann Signature ISR n'a pas pour seul objectif de répondre aux enjeux relatifs au changement climatique ; en effet son approche est plus globale.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Les fonds dans lesquels la gestion sous mandat 29 Haussmann Signature ISR est investie doivent faire l'objet d'une analyse ESG, afin de répondre aux exigences de couverture de 90% de leurs actifs par une analyse ESG. La part des actifs non couverts par l'analyse ESG est en permanence inférieure à 10% (liquidités incluses) représentant donc un risque accessoire.

La gestion sous mandat 29 Haussmann Signature est elle-même soumise à une contrainte similaire ; en effet elle doit investir en permanence 90% de ses actifs dans des fonds labellisés « Label ISR ».

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non

4.5. Une part des actifs de la gestion sous mandat est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non ; 29 Haussmann Signature ISR n'a pas pour objectif d'investir dans des fonds solidaires.

4.6. La gestion sous mandat pratique-t-elle le prêt/emprunt de titres ?

Non ; la gestion sous mandat 29 Haussmann Signature ISR ne pratique pas le prêt / emprunt de titres.

Les fonds sous-jacents peuvent néanmoins recourir à cette technique permettant une gestion efficace du portefeuille (dans le cadre défini par les critères du Label ISR).

4.7. La gestion sous mandat utilise-t-elle des instruments dérivés ?

Non.

Cependant il est possible que les fonds sous-jacents aient recours à ces techniques permettant une gestion efficace du portefeuille (dans le cadre défini par les critères du Label ISR).

4.8. La gestion sous mandat investit-elle dans des OPC ?

Oui.

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion de la gestion sous mandat ?

L'équipe de gestion des risques de SG29 contrôle qu'au minimum 90% de la gestion sous mandat 29 Haussmann Signature ISR est investie dans des fonds détenant le « Label ISR ».

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG de la gestion sous mandat ?

L'évaluation de la gestion sous mandat 29 Haussmann Signature ISR repose sur l'évaluation ESG des fonds sous-jacents.

Les méthodologies et critères ESG des fonds sous-jacents peuvent différer. Les fonds labellisés ISR répondent déjà aux critères requis et ne feront donc pas particulièrement l'objet d'une analyse approfondie.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par la gestion sous mandat ?

29 Haussmann Signature ISR reprendra les indicateurs d'impact utilisés par les fonds sous-jacents, dans son reporting d'impact en redirigeant vers chacun d'entre-eux.

Dans le cadre du Label ISR, les fonds sous-jacents doivent fournir des informations sur les impacts positifs de leurs investissements sur le développement d'une économie durable. A ce titre les fonds doivent définir au moins un critère d'impact sur la performance environnementale, sur la performance sociale, sur la performance en matière de gouvernance, et sur la performance en matière des droits de l'homme.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR de la gestion sous mandat ?

Code de transparence 29 Haussmann Signature ISR

[Lien](#)

Brochures commerciales

[Lien](#)

Reportings financiers et extra-financiers

[Lien](#)

Inventaire complet des portefeuilles (tous les 6 mois)

[Lien](#)

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

SG29H publie annuellement sa politique de dialogue et de vote ainsi que son rapport de vote et d'engagement en accès public sur le site Internet SG 29 Hausmann :

<https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/reglementation/>

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG 29 Haussmann. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG 29 Haussmann n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité SG 29 Haussmann ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Agréée par l'AMF en 2006, SG 29 Haussmann, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée à la gestion des avoirs de la clientèle privée.

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.